

VIVE LES 183 EUROS POUR TOUS ! NON AU CHANTAGE DE LA « CLAUSE MIROIR »

Le 4 juin 2024, les employeurs ont mis à signature jusqu'au 18 juin deux accords qui sont liés par une clause dite « clause miroir » :

- l'un prévoit l'application du « Ségur », les 183 euros pour tous, à savoir son application à l'ensemble des professionnels non concernés jusqu'à présent, quel que soit leur secteur d'activité ;
- l'autre est un accord qui définit les modalités de la négociation relative à la Convention Collective Unique Étendue prévoyant un calendrier de négociation impossible à tenir et qui, au final, remet en cause dès 2025, les 183 euros pour tous, au nom de l'absence d'un financement pérenne.

Pour être applicables, comme l'ont écrit les employeurs, « *les deux accords doivent tous deux être valablement conclus et doivent tous deux faire l'objet d'une absence d'opposition majoritaire.* » Ainsi l'absence de conclusion valable de l'un des deux accords empêche l'application de l'autre.

Cette « clause miroir » est un chantage inacceptable auquel nous sommes totalement opposés. Elle entache cette négociation et crée un précédent qui engage l'avenir et la liberté de négociation, sans contrainte budgétaire, que nous défendons. Attachés à la liberté de négociation, nous ne pouvons laisser faire. Nous irons en justice pour obtenir gain de cause, à savoir la suppression de cette « clause miroir » afin qu'elle ne puisse pas être introduite de nouveau et sans fin dans des futurs accords de Branche, voire d'entreprise.

Sans attendre, pour pouvoir nous permettre d'un côté, de signer l'accord des 183 euros pour tous, que nous revendiquons depuis juillet 2020, et de l'autre, ne pas signer et nous opposer à l'accord CCUE, contrepartie inacceptable, **nous avons demandé la convocation d'une réunion extraordinaire de la Commission Mixte Paritaire** visant à négocier la suppression de la « clause miroir » des deux accords.

Nous avons essuyé un refus. Le président de la CMP a considéré que cette demande n'était pas justifiée puisque les accords sont en cours de signature jusqu'au 18 juin et que la prochaine réunion se tient le 20 juin.

Cette décision, qui de fait, maintient le chantage imposé par la « clause miroir », amène la FNAS FO à ne pas pouvoir signer l'accord sur les 183 pour tous. **Nous avons tout fait pour échapper à cette situation, et nous exigeons l'attribution des 183 euros pour tous comme une mesure d'égalité, et non comme une escroquerie.**

De la sorte, nous préservons également notre droit à un recours juridique contre cette « clause miroir ». Toujours attachés aux 183 euros pour tous que nous revendiquons depuis 2020, même si ce n'est pas suffisant puisque la rétroactivité ne remonte pas jusqu'en 2022, comme nous le réclamons. Nous ne nous y opposerons pas.

Les salariés dans la misère salariale, pour une majorité les plus bas salaires conventionnels, attendent depuis trop longtemps cette revalorisation. Ils n'ont pas à subir le chantage patronal et gouvernemental, à quelques jours de l'augmentation de plus de 11 % du prix du gaz et de la baisse de nos allocations chômage envisagées par décret.

En revanche, la FNAS FO ne signera pas et s'opposera à l'accord CCUE. Cet accord prépare l'arnaque salariale à venir, la liquidation de nos garanties collectives et la casse de nos droits à négocier nos conventions collectives nationales existantes.

LA FNAS FO A TOUJOURS REVENDIQUE LES 183 EUROS NET POUR TOUS, SANS CONTREPARTIE

Si les salariés l'obtiennent enfin, ce résultat, même tronqué, n'est qu'une étape. Nous exigeons d'ores et déjà et sans attendre l'augmentation des salaires à hauteur de l'inflation et le rattrapage de 30 % de ce que nous avons perdu en plus de 30 ans.

Ce n'est pas aux salariés de payer par la baisse de leur salaire et de leurs droits, l'austérité budgétaire et l'économie de guerre.

Sans présager de ce que feront les autres organisations syndicales de salariés et quelle que soit la situation à venir, la FNAS FO continue de revendiquer :

- **le retrait immédiat du décret 2024-124 qui instaure l'austérité ;**
- **la préservation des 183 € net pour TOUTES et TOUS et son application dans les Branches du Social qui ne les ont toujours pas (aide à domicile, petite enfance, insertion) ;**
- **l'augmentation de la rémunération des heures de nuit, de dimanche et de jour fériés à minima à égalité de droit avec la Fonction Publique ;**
- **l'abandon des mesures qui visent à porter atteinte aux droits des travailleurs et à fragiliser le rôle des syndicats dans la défense de leurs intérêts ;**
- **un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins permettant l'embauche de personnels diplômés, l'amélioration des conditions de travail, des conditions d'accueil et d'accompagnement des populations les plus fragilisées ;**
- **le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive, contre l'inclusion systématique et forcée ;**
- **pour la création de toutes les places et postes nécessaires dans les établissements médico-sociaux ;**
- **de réelles négociations libres, sans contrainte, sans chantage, sans soumission aux enveloppes budgétaires de Bercy.**

CONTRE toute régression sociale que représente le projet employeur de classification qui envisage d'embaucher et rémunérer les salariés, non plus en fonction de leur diplôme, mais en fonction de l'emploi qui leur sera proposé d'occuper.

La Fédération Nationale de l'Action Sociale est POUR :

- **des conventions collectives avec des valeurs de points conventionnels maintenus qui reconnaissent encore les diplômes, l'ancienneté, garantissent des congés supplémentaires et des avantages particuliers (prime décentralisée, etc.).**
- **un travail qualifié avec des professionnels formés, diplômés et ainsi en capacité de prendre en charge les personnes les plus fragiles de notre société.**

C'est le seul moyen de préserver l'égalité des droits salariaux, la réduction des inégalités professionnelles entre femmes et hommes, « l'attractivité » des métiers, la prise en compte de la santé et l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des salariés.

Paris, le 11 juin 2024